ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cité-jardin de la Butte-Rouge : non à la casse du logement social !

Question écrite n° 19515

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar interroge M. le ministre de la ville et du logement sur le projet de renouvellement urbain du quartier de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry. Ce projet a déjà fait l'objet de questions écrites au Gouvernement portées par M. Le député, Mme Mathilde Panot et M. Aurélien Saintoul. Le 22 septembre 2026, le Gouvernement y a apporté une réponse qui semble incomplète et trompeuse. Cette dernière n'aborde aucune des objections de fond : l'absence d'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) ; celui de la commissaire-enquêtrice qui demandait le classement de l'ensemble du site ; les 87 % d'avis défavorables à l'enquête publique ; le recours pendant devant le tribunal administratif contre le périmètre trop restreint du classement ; les démolitions prévues au sein même du périmètre du SPR par le projet de Vallée Sud Grand Paris ; et les réserves exprimées par Mme la ministre de la culture de l'époque dans son courrier de juin 2024. Contrairement à ce que laisse penser le Gouvernement, les habitantes et habitants n'ont jamais été consultés. Ils n'ont reçu que des informations partielles. Il est ainsi difficile de qualifier de « satisfaisante » une concertation qui n'a pas eu lieu, ni parler d'un projet « validé par l'ensemble des acteurs » alors que l'enquête publique a été massivement défavorable et que les instances patrimoniales de référence (ICOMOS, DOCOMOMO), de nombreux architectes et des chercheurs s'y opposent. Le faible nombre de logements démolis (87) mis en avant par le Gouvernement, masque la réalité des bouleversements prévus. Ce chiffre ne concerne que le périmètre subventionné par l'ANRU. À l'échelle de toute la cité, l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) du 28 février 2024 décrit un projet bien plus vaste : on passe d'environ 3 300 à 4 300 logements, soit une densification de 30 %, avec au moins 40 immeubles démolis. Surtout, la part de logement social passe de 98 % aujourd'hui à 40 % à terme : environ 1 600 logements sociaux vont disparaître. Le nouveau cadre de vie n'est donc pas pensé pour les habitants actuels, qui devront partir. De plus, dans sa réponse, le Gouvernement reconnaît lui-même que la réhabilitation thermique performante est possible sur la Butte-Rouge. Si 400 logements peuvent être rénovés au niveau BBC, les autres, construits à la même époque et selon les mêmes principes, le peuvent aussi. La démolition n'est donc pas une nécessité technique, c'est un choix : celui de densifier et de réduire la part du logement social. Enfin, les 34 millions d'euros de l'ANRU et leur échéance de fin 2027 ne peuvent justifier de précipiter des démolitions irréversibles avant que la justice ait tranché. Une convention ANRU peut être amendée. Un moratoire sur les démolitions jusqu'au jugement et la réorientation des financements vers la réhabilitation, sont donc possibles mais également souhaitables pour remettre les habitantes et les habitants de la cité au cœur du projet. Ainsi, M. le député demande à M. le ministre les données complètes et consolidées concernant l'ensemble des bouleversements prévus (nombre de logements détruits, de logements construits, de changements d'usages, de rénovations, d'immeubles concernés, etc.) sur toute la durée de vie du projet (horizon 2037). Il lui demande également s'il va suspendre les travaux de démolition dans l'attente des décisions finales de la justice administrative concernant les recours toujours en cours.

Données clés

Auteur : M. Abdelkader Lahmar
Circonscription : Rhône (7e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19515

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE19515

Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : Ville et Logement
Ministère attributaire : Ville et Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 novembre 2026, page 10276